

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan de la loi Lagarde sur l'assurance de prêt : des progrès mais encore des marges d'amélioration

Paris, le 14 septembre 2012 – Deux ans après l'entrée en vigueur de la "Loi Lagarde", meilleurtaux.com dresse un bilan globalement positif du dispositif visant à libéraliser l'assurance de prêt. Même si 1 Français sur 3 ignore encore qu'il a la possibilité de choisir son assurance, l'ouverture à la concurrence a fait évoluer les offres au bénéfice du consommateur qui a vu les tarifs baisser et les garanties s'améliorer. Dans ce contexte, meilleurtaux.com, courtier en crédit immobilier et en assurances, aide les emprunteurs à choisir la meilleure solution en fonction de leur profil, comme en témoigne la répartition entre contrats groupes et individuels, stable en 2012 (39 % contrats individuels / 61 % contrats groupes).

L'assurance emprunteur : un enjeu important pour l'emprunteur

Depuis le 1^{er} septembre 2010, date de l'entrée en vigueur des mesures de la loi Lagarde liées à l'assurance de prêt, l'emprunteur peut choisir librement l'assurance de son crédit immobilier – celle proposée par l'établissement prêteur ou une assurance individuelle dite aussi « délégation d'assurance » – avec à la clé, un potentiel d'économies et une meilleure couverture. « L'assurance de prêt peut représenter jusqu'à 20 % du coût total du crédit immobilier. Pour un crédit de 200 000 € sur 20 ans à 3,70 %, le taux d'assurance peut varier de 0,10 % à 0,55 % selon le contrat souscrit et le profil, avec un coût allant de 4 000 € à 22 000 €... D'où l'importance de bien choisir son assurance et de mettre en concurrence les différentes solutions proposées » explique Hervé Hatt, directeur général de meilleurtaux.com.

Tableau comparatif des offres d'assurance groupe et individuelle

	Avantages	Inconvénients
Assurance groupe	<ul style="list-style-type: none"> souscription simplifiée mutualisation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> très peu modulaire et choix restreint de garanties tarifs peu affinés selon les profils
Assurance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> tarif personnalisable choix des garanties conditions tarifaires, pour les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> souscription en dehors de la banque grande diversité de contrats avec des niveaux de couverture différents conditions tarifaires, pour les seniors

On estime que 89 % des contrats souscrits le sont au final auprès de l'établissement prêteur contre 11 % en délégation (source : FFSA). Dans certains cas, opter pour une délégation d'assurance pourrait permettre d'économiser plus de 50 % du coût de l'assurance.

Exemple d'économie réalisée sur le coût de l'assurance

Profil	Crédit assuré	Taux assurance groupe	Coût assurance groupe	Taux assurance individuelle	Coût assurance individuelle	Economie réalisée
Célibataire de 27 ans, non fumeur	118 000 € sur 15 ans	0,27 %	4 779 €	0,10 %	1 770 €	3 009 € soit une économie de 63 %

Source : meilleurtaux.com

Depuis la loi Lagarde, le marché évolue, au bénéfice des consommateurs.

Face à la montée d'acteurs sur le marché de l'assurance, les offres, tant en assurance groupe qu'en délégation, ont évolué avec à la clé des baisses de tarifs et des garanties plus larges. « Grâce à la loi Lagarde, le marché de l'assurance de prêt a évolué au bénéfice des emprunteurs. Les banques ont mis en place des tarifs différenciés en fonction de l'âge pour proposer des contrats plus adaptés aux jeunes emprunteurs, quand les contrats individuels ont vu leurs garanties s'améliorer pour aller même au-delà des exigences des banques. Il reste toutefois des marges de progression pour que l'emprunteur soit réellement en position de choisir la solution qui lui est la plus favorable » analyse Christophe Boiché, directeur des assurances chez meilleurtaux.com

En effet, Meilleurtaux.com constate qu'il subsiste encore parfois des difficultés lors de la présentation d'une délégation d'assurance (refus pour *non-équivalence* des garanties, mais rarement motivé par écrit, délais plus longs...), mais réaffirme son objectif : **aider l'emprunteur à choisir la meilleure solution entre contrat groupe et contrat individuel en fonction de son profil. Ainsi depuis 2 ans, la part des contrats individuels reste stable chez meilleurtaux.com à 39 % contre 61 % pour les contrats groupes.**

Profil moyen des assurés chez meilleurtaux.com en 2012

Age moyen de l'emprunteur	36 ans
Montant moyen du capital emprunté	212 100 €
Durée moyenne des prêts	205
Proportion d'assurance du couple	70 %
Part des assurés de moins de 36 ans	48 %
Part des assurés de plus 50 ans	4,3 %
Taux moyen d'assurance constaté	0,17% sur CI
Soit un coût total moyen d'assurance avec délégation	6 150 €
Taux moyen assurance groupe	0,27 % sur CI
Economie moyenne possible avec délégation	3 621 €
Part des contrats individuels	39 %

Nos conseils pour bien choisir son assurance

- Anticiper le montage du dossier : se préoccuper de l'assurance en même temps que du crédit immobilier
- Evoquer avec la banque la comparaison nécessaire des différentes propositions d'assurance (groupe et individuelle) et montrer ainsi qu'on est bien informé.
- Faire appel à un courtier afin d'être bien conseillé sur les garanties les mieux adaptées à son profil. Le courtier facilite également les démarches avec la banque.

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. L'offre de Meilleurtaux s'est étendue aux autres crédits et à l'assurance. Les services sont accessibles à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 160 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier

Tél. : 01 41 97 98 67

communication@meilleurtaux.com

twitter.com/meilleurtauxcom